RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Université d'ORLÉANS

Délibération

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU
Séance plénière du lundi 12 mai 2025

Délibération n°2025-016

[Avis] Création du Diplôme Universitaire - Politiques Publiques Sanitaires Sociales, Médico-Sociales et de l'Emploi (POSSEM)

VU le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'université d'Orléans ;
VU l'avis rendu par le Conseil de l'UFR DEG du 13 mars 2025 ;
VU l'avis rendu par le Conseil académique du 29 avril 2025 ;

Considérant ce qui suit :

L'UFR DEG propose la création, sur son campus de Bourges, d'un Diplôme Universitaire intitulé POlitiques Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM, adossé à la Prépa Talents validée par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques). Destiné à des candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 minimum, ce DU a pour objectif de renforcer les connaissances et compétences nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre des politiques publiques sociales, sanitaires, médico-sociales et de l'emploi. Il vise à préparer plusieurs concours de cadres de la fonction publique dans ces secteurs : attaché d'administration hospitalière (AAH), directeur d'hôpital (DH), directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), inspecteur de l'action sanitaire et sociale (IASS), attaché territorial (spécialité gestion du secteur sanitaire et social) et inspecteur du travail.
Le projet de création du DU POSSEM a été approuvé par le conseil de l'UFR DEG le 13/03/2025.

Le dossier de demande de création du DU est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable à la création du Diplôme Universitaire POlitiques Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM) à l'UFR DEG (site de Bourges) à la rentrée 2025.

Destinataires de la délibération :
Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.
Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

La délibération est adoptée.
Fait à Orléans, le 05/06/2025

Le Président du Conseil Académique

Romain ABRAHAM